

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 12 novembre 1999, à 10 heures
Ramada Inn
295, de la Couronne
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1999	
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
COMITÉ ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	1
Mme Hamida Hassein-Bey	
M. Stéphane Bouchard	
M. LÉONCE NAUD	18
Reprise de la séance	
ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC	32
MOT DE LA FIN	48

**SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1999
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonjour à vous. On n'est pas trop nombreux ce matin; je pense que ça ne sera pas très compliqué comme présentation.

10 On a quatre (4) mémoires à entendre aujourd'hui. Ce que nous faisons, nous vous demandons de présenter votre mémoire d'une manière succincte, nous les avons reçus préalablement, nous les avons lus, ce qui permet ensuite de faire un petit échange avec la Commission.

15 Je rappelle que la procédure prévoit qu'à la fin de la rencontre, il puisse y avoir un droit de rectification qui est donné à toute personne dans l'audience, s'il y avait des faits avérés qui sont inexacts, à ce moment-là on peut rectifier.

20 Je voudrais signaler que quand vous entrez, il y a des gens à votre service; donc à l'arrière, à l'information, madame Louise Bourdage et au secrétariat de la Commission madame Hélène Marchand; madame la sténotypiste ici, Denise Proulx; ainsi qu'à la logistique Daniel Buisson et au son Carl Kennedy.

COMITÉ ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

30 Alors j'ai le plaisir d'abord d'accueillir le Comité Zip Québec Chaudière-Appalaches.

Bonjour madame.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

35 Bonjour. Alors je suis madame Hassein-Bey, je suis la coordonnatrice du Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches. Je suis accompagnée de monsieur Stéphane Bouchard, qui a rédigé avec moi le mémoire.

40 Alors monsieur le Président, on va commencer à présenter notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

45

S'il vous plaît!

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

50

Alors un bref aperçu du Comité ZIP de Québec. Nous sommes un comité de concertation; nous sommes voués à la mise en valeur et à la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent.

55

Il est composé, le comité, il est composé de nombreux organismes, de représentants de municipalités, de groupes environnementaux, de citoyens, des gens proviennent d'un peu partout.

Et nous nous basons surtout, le travail se base surtout sur la concertation et les consultations, et l'élaboration d'un plan d'action.

60

Certains acétales peut-être, je vais les passer très très rapidement puisqu'on n'a pas assez de temps. Nous avons de nombreuses réalisations bien sûr, à part les consultations, nous avons fait un inventaire des accès publics, nous avons un plan d'action où on a notre programmation pour voir, par exemple, la plage publique de l'Anse-au-Foulon.

65

Et dans notre plan d'action du secteur Québec-Lévis qu'on avait fait, nous avons quinze (15) projets qui sont à mettre en oeuvre comme le Plan de conservation et de mise en valeur de l'Île-d'Orléans qui a débuté et nous sommes très heureux du résultat qu'on va bientôt, d'ailleurs, publier, les liens interrives, la restauration et mise en valeur des berges de la baie de Beauport, la mise en valeur de l'assainissement urbain, etc.

Pour le mémoire, notre démarche, elle se base - ce qu'on a mis dans notre mémoire, on s'est basé sur ce qu'on a entendu, ce que les gens sont venus nous dire dans de nombreuses consultations et des tables de concertation.

75

Bien sûr, vous savez que demain on va commencer, pour un autre secteur, les consultations, alors c'est le samedi 13 novembre et le samedi 20 novembre pour les deux (2) secteurs qui sont inscrits. Et certainement, il y a d'autres priorités qui vont s'ajouter.

80

Les grands enjeux finalement sont de quatre (4): la qualité des eaux, l'accessibilité publique du fleuve, la protection des paysages littoraux et la protection des milieux naturels et humides.

85

Nous allons commencer par la qualité de l'eau. Alors la problématique de débordement, nous savons que quand même la qualité des eaux s'est améliorée à cause du Programme d'assainissement et des efforts des industries, mais il reste un problème épique, c'est le problème de débordement des égouts en temps de pluie. Ça, c'est pour illustrer un peu ce qui se passe. Si on a encore des tuyaux tout au long du fleuve, ça c'est à Sillery, et c'est pas loin.

90

Alors nos recommandations pour la qualité des eaux et le débordement:

Que l'assainissement urbain soit une priorité de la politique québécoise de l'eau;

95

Que l'on construise des bassins de rétention là où cela est nécessaire. Nous avons toujours dit que cent (100 M\$) ou cent cinquante millions de dollars (150 M\$) sur vingt (20) ans, c'est moins de un pour cent (1%) du PIB annuel de la CUQ qui est de quinze milliards de dollars (15 MM\$);

100

Que l'on étudie, dans l'éventualité où la construction de bassins de rétention s'avérerait trop coûteuse et inadéquate, des solutions alternatives appropriées.

Pour la qualité des eaux, bon, certaines petites municipalités rejettent encore directement leurs eaux usées sans autre traitement qu'une filtration retenant les déchets solides, comme à Saint-Antoine ou on a à Saint-Michel-de-Bellechasse.

105

Alors ce que l'on recommande:

Qu'une politique québécoise de l'eau comprenne la nécessité de doter toutes les municipalités d'installations visant à réduire finalement toute la contamination bactériologique.

110

Et il faut dire que, dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches, c'est la contamination bactériologique qui est problématique au niveau du fleuve Saint-Laurent. Nous n'avons pas une grande influence sur des eaux des Grands Lacs et ça a été dit par des, comment dirais-je, des experts.

115

Bien sûr, l'assainissement des eaux comprend aussi la pollution diffuse. Tout le monde reconnaît quand même qu'il y a une grande, comment dirais-je, pollution, mais le plus gros problème c'est la méconnaissance de la situation réelle, surtout pour monsieur Tout le monde.

120

L'activité agricole est très importante dans Chaudière-Appalaches, trente pour cent (30%) juste pour l'activité de la production porcine, dans la région, et qui a un impact sur la rivière, surtout Boyer et Chaudière qui se jettent directement dans le fleuve.

Alors pour l'assainissement agricole, nous recommandons:

125

Que l'implantation d'une agriculture durable respectueuse de la qualité environnementale des cours d'eau et du fleuve soit soutenue et fasse partie intégrante de la politique de l'eau.

130

Que soit reconnue et généralisée par la politique de l'eau la gestion par bassin versant, parce qu'on pense que, plus il y a des gens qui se concertent, plus on va trouver des actions qui sont appropriées.

135 Bien sûr, comme la qualité des eaux s'est améliorée, donc il y a de plus en plus des gens qui veulent se rapprocher du fleuve Saint-Laurent et bien sûr, il y a eu des actions qui ont été faites et dans ce sens-là, on félicite la CUQ et la Ville de Lévis pour leur parc linéaire, mais il faut dire que les accès publics sont encore déficients surtout sur le territoire de la CUQ, puisque les berges, en majorité, sont privatisées ou enrochées.

140 Alors nous recommandons:

145 Qu'une politique d'accessibilité publique aux plans d'eau soit intégrée à la politique de l'eau;

150 Que la politique de l'eau favorise un aménagement des plans d'eau basé sur une réflexion urbanistique ouverte aux modèles d'ici et d'ailleurs et qui favorise l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

155 Au niveau de l'accessibilité publique, et on le voit très souvent au niveau de la CUQ, c'est qu'il y a vraiment une absence de planification régionale. Et cette absence de planification régionale, qu'est-ce que ça donne, ça donne des conflits d'usages. Et on l'a constaté au niveau de la baie de Beauport ou au Bassin Louise - tu l'as mis à l'envers, s'il te plaît, peux-tu, non, de l'autre côté - elle est à l'envers mais c'est pas grave, c'est de l'autre côté.

160 Alors le conflit d'usages, surtout au niveau des activités récrétouristiques, alors nous avons ici un citoyen qui veut se baigner mais vous avez la sécurité du Port, "no way", vous ne pouvez pas vous baigner.

165 Ce qu'on dit c'est que s'il y avait une planification régionale et une planification d'accessibilité publique, peut-être on aurait pu trouver une harmonisation de tous les usages. Ici c'est la baie de Beauport. Comme il n'y a pas une entente, alors qu'est-ce qui se passe s'il y a un conflit d'usages, une très belle plage qui peut-être va disparaître.

170 Alors ce que l'on recommande:

Que la population soit directement impliquée dans le processus de planification des accès publics;

175 Que la politique de l'eau inclut la nécessité pour tout développement industriel ou portuaire au Québec de faire l'objet d'une planification intégrant l'accessibilité publique; que ce soit un port, tous ceux qui veulent s'installer au bord du fleuve, ils doivent tenir compte de la notion d'accessibilité publique;

Que la politique d'accessibilité publique proposée soit incluse dans le processus. La meilleure façon d'intégrer cette notion d'accessibilité publique, c'est dans les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme; que ce soit vraiment, qu'on oblige finalement toutes les MRC, les municipalités de voir où on peut avoir des accès publics.

180 Bon, nous avons un spécialiste d'ailleurs des baux de grève, monsieur Stéphane Bouchard, alors qui nous a fait une très belle, comment dirais-je, une très belle recherche. Alors pour les baux de grève aussi, il y a cent cinquante et un (151) baux de grève dans la région et on dit pas que ces baux de grève sont tous utilisés pour fins privées, mais il n'y a aucune distinction entre utilisation aux fins privées et publiques.

185 Alors qu'est-ce qu'on veut, que soit revue, à travers l'élaboration de la politique de l'eau, la politique des baux de grève, à partir du principe que seuls peuvent être concédés les baux qui favorisent l'intérêt public.

Alors il y a plusieurs municipalités où il y a des baux de grève juste pour certains citoyens et personne ne peut accéder, juste eux.

190 On s'est rendu compte, on a fait une étude d'ailleurs au mois de juin, on l'a rendue publique, que les gens connaissent très peu les accès publics, même qui existent. Alors treize pour cent (13%) de la population, je dirais c'est l'étude pour 98, sont incapables de nommer un seul accès public au bord du fleuve. Et cinquante-huit pour cent (58%) ne se sont même pas rendus sur les berges au cours de la dernière année. Pourtant quatre-vingts pour cent (80%) veulent qu'on continue les efforts de dépollution et d'aménagement du fleuve.

195 Alors ce que nous recommandons:

200 Que les accès publics soient identifiés clairement au moyen de panneaux routiers pour justement permettre à la population d'y accéder;

Qu'une liste des accès publics existants soit publiée dans les bureaux d'information touristique et peut-être sur Internet.

205 Bon, on s'est dit, bon, ça fait longtemps qu'on a le débat sur les bassins de rétention; est-ce qu'on va attendre longtemps la construction de ces bassins de rétention qui tardent à venir? Il y a une solution possible qui est même pratiquée aux États-Unis, est-ce que c'est possible d'avoir la baignade sur certains sites, par exemple, la plage de la baie de Beauport, la plage Jacques-Cartier, quand il y a pas de pluie et avoir un système de drapeaux. Et même au niveau 210 des tests, on sait que maintenant on peut avoir des tests de l'eau très rapidement.

215 Alors ce que nous recommandons:

Que la politique de l'eau prévoit la mise en place de mécanismes souples qui permettraient d'ouvrir les plages fluviales aux activités récréatives, bien sûr, impliquant un contact direct avec l'eau.

220 On passe à un autre enjeu qui est très important à notre sens, surtout dans une région très touristique, c'est qu'on ne s'occupe pas tellement des paysages littoraux, et pourtant c'est une ville du patrimoine mondial, et on dit que le fleuve appartient aussi à celui qui le contemple.

Donc dans ce contexte-là, et d'ailleurs il y a eu beaucoup d'aberrations qui ont été faites, là, près de l'Île-d'Orléans qui est vraiment une île du patrimoine, Hydro-Québec, bon heureusement j'en suis sûre qu'Hydro-Québec ne ferait plus peut-être les mêmes erreurs, qui entache vraiment le paysage. Nous avons aussi au port de Québec vraiment un bâtiment qui est très mal intégré à l'architecture ancienne qui est là et qui finalement ne valorise pas les abords du fleuve. Et on peut dire qu'il n'y a aucun inventaire qui est fait dans la région concernant les paysages fluviaux ou les paysages naturels et bâtis.

Alors ce que l'on recommande:

Que la future politique de l'eau inclue la reconnaissance de la notion du paysage ainsi que la nécessité pour tout projet d'aménagement d'un plan d'eau et de ses abords, d'étudier les impacts du projet sur le paysage du littoral, naturel ou bâti.

Bien sûr, quand on parle du littoral, il y a aussi la protection des milieux humides, et on sait que dans la région, ici, on en a écopé, et on sait aussi que les milieux humides jouent un rôle fondamental dans l'épuration des eaux et l'équilibre écologique du fleuve. Mais bien sûr, il y a eu l'artificialisation, l'industrialisation; et c'est la Côte-de-Beaupré qui a le plus écopé de l'artificialisation des berges, quatre cent cinquante (450) hectares perdus et vous savez que la Côte-de-Beaupré n'a pas encore adopté son schéma d'aménagement.

Et je me rappelle, nous, on a été, en 94, on nous a promis qu'il y aurait un schéma d'aménagement qui va tenir compte justement des milieux humides.

Nous avons ici, ce qu'on voit au niveau de la Côte-de-Beaupré et même un site qui est carrément détérioré.

Alors ce que l'on recommande:

Que la politique québécoise de l'eau inclue des mécanismes permettant de faciliter la préservation des milieux humides encore existants:

Et surtout que la MRC de la Côte-de-Beaupré se dote dans les plus brefs délais d'un schéma d'aménagement qui consacre la nécessité de préserver les milieux naturels. C'est la seule MRC qui n'a pas de schéma d'aménagement, qui n'a pas adopté son schéma d'aménagement.

Aussi dans les milieux naturels, ce qui se passe, il y a une pratique qu'on avait même constatée, et personnellement que j'ai constatée, c'est les VTT, les véhicules tout-terrain qui s'en vont sur les berges et qui détruisent finalement les berges. Cette pratique est interdite par le règlement, par un règlement, mais ce règlement n'est pas, comment dirais-je, appliqué faute, je dirais, d'entente entre deux (2) organismes

265 Bon alors ici, personnellement c'est moi-même qui l'ai prise mais malheureusement, la voiture, on voit déjà des traces de camions qui sont déjà passés sur la berge.

Alors ce qu'on recommande:

270 Qu'une entente soit conclue dans les plus brefs délais entre le ministère de l'Environnement et le FAPAQ afin que le règlement sur la circulation des véhicules motorisés soit appliqué finalement et qu'il y ait quand même une signalisation qui sensibilise la population pour leur dire que c'est interdit les véhicules tout-terrain;

275 Et de façon générale, que la politique de l'eau reconnaissse la nécessité de mettre en place des mesures très strictes afin de préserver l'intégrité des écosystèmes des battures.

280 Alors notre conclusion! On dit, le véritable retour au fleuve Saint-Laurent est certainement à notre portée mais pour l'atteindre et s'assurer qu'il soit durable, la politique gouvernementale doit d'abord être à l'écoute de la population. C'est l'approche privilégiée par le Comité ZIP.

285 La concertation aussi de tous les intervenants est importante et c'est la clé pour la récupération des usages du fleuve auxquels la population est en droit de s'attendre.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Alors merci madame.

Dans votre résolution 11, vous demandez:

295 "Que la politique de l'eau inclue la nécessité pour tout développement industrialo-portuaire au Québec de faire l'objet d'une planification intégrale d'accessibilité publique et la concertation avec le milieu."

300 Je me rappelle de m'être fait arrêter à Montréal par erreur parce que j'avais pris une rue qui débouchait dans le port de Montréal. Il y a souvent, où les installations industrialo-portuaires, des consignes de sécurité et de contrôle qui sont très sévères.

305 Comment vous pouvez concilier les formes d'accès public à des mesures par ailleurs de contrôle étant donné les risques et les activités parfois de transit, là, qui ont lieu dans ces lieux-là?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

310 Il faut dire que dans notre région, c'est surtout, je dirais, le Port de Québec qui est propriétaire de la majorité des berges. Nous, nous croyons que c'est possible quand même d'allier les activités industrielles, comme à la baie de Beauport. À la baie de Beauport, il y a toute une partie, il y a pas de problème de sécurité, ou à la plage de la baie de Beauport.

315 Le gros problème, c'est qu'il y a pas d'entente entre le Port de Québec. C'est certain qu'on peut pas faire un accès public là où les bateaux viennent, mais on peut vraiment trouver une harmonisation entre les deux (2) activités des fois, comme à la plage de la baie de Beauport, on peut même avoir un écran visuel qui sépare, l'écran végétal par exemple, qui sépare le port de la plage. Mais elle existe, il y a pas de problème de sécurité.

320 On dit pas que c'est partout que c'est possible, mais dans certains endroits qui sont très intéressants, c'est possible.

325 Et cette harmonisation qu'il faut faire, il faut qu'il y ait une concertation. Et ce qu'on remarque, c'est que la concertation n'existe finalement pas réellement, chacun veut avoir, moi je veux faire juste des activités portuaires, moi je veux faire juste des activités récrétouristiques. Je pense qu'on peut harmoniser les deux (2) et on peut trouver une solution.

330 Est-ce qu'on veut, par exemple, que la plage de la baie de Beauport disparaisse? Peut-être il faudrait un débat public. Mais ça fait quinze (15) ans, ça fait quinze (15) ans, plus que quinze (15) ans que ça dure ce problème-là. À un moment donné, il faut trouver une solution.

335 Je ne sais pas si j'ai répondu.

PAR LE PRÉSIDENT:

335 Non, non. Ça va.

Madame Gallichan.

340 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

345 Au risque de passer pour une radoteuse, je vais aborder avec vous deux (2) sujets que j'ai répétés avec l'ancianc au cours des deux (2) derniers jours avec différents groupes.

350 Le premier est justement la baie de Beauport, dont vous venez de parler, la plage qu'il y a là. Comment composez-vous avec ce projet, ce rêve, et la présence de l'émissaire des eaux usées de la Communauté urbaine de Québec auquel se greffe, comme vous le savez sans doute, le rejet des eaux usées de la compagnie Daishowa et où il peut y avoir des rejets accidentels parfois?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

355 On a dit qu'il faut des bassins de rétention si on veut qu'il y ait la baignade, il faut vraiment régler le problème et même je dirais, pour faire notre plan d'action, il y a beaucoup de gens qui disent, pourquoi, au lieu de faire des gros bassins de rétention, pourquoi ne pas trouver des petites solutions pour chaque site.

360 Est-ce qu'on peut avoir par exemple un petit bassin de rétention pour l'émissaire, pour régler le problème de la baie de Beauport, pour régler le problème de la plage de la Jacques-Cartier? C'est vraiment voir peut-être des solutions locales.

365 Comment on compose avec ça, il faut régler le problème, il faut des bassins de rétention, si on veut que la plage soit baignable.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

370 Et est-ce que ces bassins de rétention, pardonnez mon ignorance, ne risquent pas eux aussi, par leur simple présence, de créer des problèmes soit au littoral ou autrement, là?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Par leur simple présence...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Parce qu'ils seront, je présume qu'ils seraient...

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

380 C'est à voir, c'est juste des propositions qui sont faites. Il faut voir leur faisabilité. C'est peut-être possible, s'il y a d'autres villes qui utilisent ces petits bassins de rétention, pourquoi on peut pas le faire. Il faut voir leur faisabilité. On est rendu là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

385 Je vous pose la question parce que je crois avoir lu dans un mémoire que parfois, certains ont des réserves sur la présence de bassins de rétention le long de certains cours d'eau, justement à cause parfois, peut-être que c'est une question de forme des bassins, je ne suis pas assez technicienne pour le dire là...

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Peut-être, moi aussi je suis pas spécialiste aussi là-dedans, peut-être.

395 Mais si on trouve le moyen d'étudier des solutions alternatives, peut-être qu'on trouverait des solutions.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

400 Donc pour vous, au niveau de la salubrité, on peut avoir une certaine sécurité là-dessus, selon vous?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

405 Au niveau de?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

410 Au niveau de la salubrité de l'eau, s'il y a éventuellement des bassins de rétention.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

415 Si on trouve une solution. Le problème maintenant, il y a le débordement des égouts en temps de pluie, c'est le problème de la région. Donc il faut trouver une solution.

420 Alors si on veut que la plage de la baie de Beauport ou la plage Jacques-Cartier soient baignables, il faut régler ce problème ou sinon voir à un système de drapeaux quand il fait beau aussi pendant quinze (15), il y a pas de pluie, peut-être qu'on peut se baigner, ou quelque chose comme ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

425 Mon deuxième point est celui de l'accumulation année après année, à la pointe de l'Île-d'Orléans, j'appelle ça de la sédimentation, enfin de particules qui forment comme des bancs de sable et qui, depuis quelques années, font en sorte qu'on peut pratiquement, à marée basse, traverser à gué.

 Est-ce que cela apparaît à des gens comme vous, qui êtes très sensibles au paysage et aussi à la nature, est-ce que ça vous apparaît curieux et, je dirais même, dangereux?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

430 On n'a pas étudié carrément le dossier de, comment dirais-je, de la transformation de l'Île-d'Orléans.

435 Tout ce que je peux dire que, si on voit des sites d'accessibilité publique ou quelque chose comme ça, l'Île-d'Orléans est une des îles où peut-être il y aurait, enfin, une des régions où peut-être, avant la CUQ, où il y aurait peut-être une plage parce que la qualité de l'eau, des

tests sont faits puis ce qu'on entend, elle est meilleure que celle de, comment dirais-je, de la Communauté urbaine de Québec.

440

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Ce que je veux vous faire remarquer, c'est que c'est au niveau même du cours d'eau. C'est que la rive nord, si vous voulez, le segment nord du fleuve est de beaucoup diminué.

445

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Ah, vous parlez des niveaux d'eau.

450

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Alors c'est de cela que je vous parle. Oui, comme on le retrouve également dans le secteur de Lotbinière, bon.

455

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Vous parlez du niveau d'eau du fleuve.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

460

Oui, c'est ça; peut-être que je me suis mal exprimée.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

465

Oui, c'est ça. C'est certain qu'il y aurait un impact sur, je dirais, sur les berges, il y aurait un impact sur les activités, on l'a vu cet été. On connaît pas encore l'impact réellement.

470

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Connaissez-vous la cause. Est-ce que c'est tout simplement la nature et c'est pas si grave dans le fond?

475

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Bien ce qu'on dit, ça vient des Grands Lacs, ça vient pas d'ici, alors c'est juste ça.

480

Cet été, bon, parce qu'il y avait pas beaucoup de pluie puis c'est surtout Montréal a beaucoup souffert de ce phénomène-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Je vous remercie.

485

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

490

D'après ce que nous avons entendu hier, il semble effectivement que la question des débordements par temps de pluie et la nécessité d'aménager des bassins de rétention ou d'autres mesures moins coûteuses, fassent un consensus.

495

Sauf que votre ZIP examine non seulement la situation de la Communauté urbaine mais de l'ensemble de la région Chaudière-Appalaches, et on nous a documenté des cas de pollution ponctuelle et diffuse importants, donc la question qui se posera sera de savoir quelle est la contribution de l'un et de l'autre à la qualité du Saint-Laurent.

500

Et les objectifs d'accès à la baignade sont louables, mais est-ce que, concernant les prises d'eau potable, est-ce que vous pensez qu'il devrait y avoir des mesures particulières d'aménagement ou de protection, dans le Saint-Laurent, là où il y a des prises d'eau potable?

505

On peut pas imaginer des drapeaux pour dire, l'eau brute est de qualité aujourd'hui puis demain elle l'est pas.

510

Donc la protection des prises d'eau potable est une question de santé publique et dans le Saint-Laurent, on sait qu'il y a plusieurs prises d'eau potable.

Alors s'il y a urgence à l'égard de la qualité de l'eau de baignade, que faire concernant les prises d'eau potable?

515

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Les prises d'eau potable, qu'est-ce qu'il fait faire pour les prises d'eau potable...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

520

Vous comprenez pas ma question?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Non.

525

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Il me semble qu'elle est assez claire.

525

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Non.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

530

Je vais vous expliquer madame!

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

535

La qualité de l'eau, vous parlez de la qualité de l'eau du fleuve.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

540

Vous parlez de la qualité de l'eau du fleuve?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Oui.

545

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bon. Le fleuve a différents usages. Vous nous présentez des usages d'accès, de contact, de baignade.

550

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Oui.

555

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que vous savez qu'un certain nombre de municipalités, dans la région que vous couvrez, puise son eau potable dans le fleuve?

560

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Oui, effectivement.

565

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bon. Alors si, comme vous l'avez documenté, des mesures doivent être prises concernant la qualité de l'eau de baignade, vous me suivez?

570 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Des mesures qui doivent - oui, oui.

575 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Concernant la qualité de l'eau de baignade, est-ce que, mutatis mutandis, est-ce que forcément, concernant la qualité de l'eau brute puisée à des fins d'alimentation humaine, est-ce que des mesures de protection devraient être prises?

580 Il me semble que c'est une question claire.

585 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

C'est évident.

590 **PAR M. STÉPHANE BOUCHARD:**

S'il y a un problème pour s'immerger dans l'eau, a fortiori, y a-t-il un problème pour ingérer cette eau-là!

595 Et à la lumière de ça, la question de la pollution diffuse, d'origine agricole par exemple, devient d'autant plus pressante, là. C'est sûr.

600 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

595 Voilà! Voilà la réponse qui nous est utile, merci.

Est-ce que, une dernière question, est-ce que vous avez une réflexion sur les quais, le long du Saint-Laurent.

605 Voilà des infrastructures publiques qui, dans certains cas, sont abandonnées comme à Cap-Santé, aux Écureuils, à Deschambault, qui sont déjà des accès publics qui existent, il y a un quai, il y a l'abord du quai, il y a un petit stationnement, donc qui traditionnellement étaient utilisées dans le passé.

610 Est-ce que vous avez une réflexion sur le potentiel d'usage de ces quais-là?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Il y a certainement un potentiel.

Je vois à la Côte-de-Beaupré, il y a un quai qui est abandonné, à Lotbinière aussi, il y a aussi un quai, mais il y a certains quais, le gros problème, et on voit, parce qu'on l'a vécu

615 dernièrement, surtout à Lotbinière, ne peuvent pas être utilisés pour les gros bateaux comme le Louis-Joliet ou quelque chose comme ça. Il faut carrément, si on parle de croisière - pour les accès publics, on sait que les municipalités de plus en plus veulent utiliser ces quais mais sauf qu'ils doivent, comment dirais-je, eux-mêmes faire les aménagements.

620 Mais il y a un potentiel qui est fait.

620 À Portneuf, c'est ce qui s'est passé, il y a eu un quai qui a été réaménagé et il y a un accès public; Neuville aussi, on voit une marina et à côté il y a un accès public, il y a un potentiel. Sauf est-ce qu'il y a une plage, il y a pas de plage ou - les quais sont des potentiels.

625 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Bien, il y a des endroits où il y a des plages. À Cap-Santé, aux Écureuils, il y a une plage à côté, à Saint-François de l'Île-d'Orléans, il y a une plage à côté du quai.

630 Et dans la culture des villages, au Québec, après la grand-messe du dimanche matin, quand la marée était haute, les jeunes allaient plonger au bout du quai et se baigner et s'étendre sur la plage à côté.

635 C'est un usage qui est perdu, mais est-ce que c'est dans vos réflexions de favoriser le retour à ces usages-là?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

640 Pourquoi pas. Bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

À votre recommandation 10, vous suggérez:

645 "Que la population soit directement impliquée dans le processus de planification des accès publics."

650 On est en général assez d'accord avec ça, dans la mesure où on fait de la consultation publique, mais est-ce que vous avez une idée du mécanisme à travers lequel, à qui la proposition s'adresse, est-ce qu'on doit l'adresser au gouvernement en général ou aux institutions portuaires par exemple?

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

655 Les institutions portuaires, par exemple, ça il faut. Tous ceux qui sont au bord du fleuve et qui doivent aménager. Les institutions, les MRC, les municipalités peuvent avoir des,

comment dirais-je, des comités ou même faire une petite consultation pour savoir ce que les gens veulent favoriser comme accès public.

660 C'est certain, il faut qu'on apprenne à prioriser des accès publics; on peut pas aménager, faute de moyens, tous les accès. Il faut à un moment donné qu'on choisisse les accès publics et les prioriser; lesquels qu'on va aménager la première, deuxième année, troisième année.

665 Mais ce sont surtout, je pense, les municipalités déjà c'est des instances qui sont intéressantes, où la consultation de la population locale directe peut...

PAR LE PRÉSIDENT:

670 Est-ce que, comparativement, vous avez vu les efforts qui ont été faits à Montréal par exemple où, me semble-t-il, il y a eu des comités de coordination un petit peu plus ouverts sur le plan de la population...

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

675 Surtout au niveau du port de Montréal, oui. Il y a vraiment, ils sont plus ouverts, ils travaillent beaucoup plus avec les groupes.

680 Il faudrait qu'on ait le même, je dirais, au niveau du port de Québec ou quelque chose, qu'il y ait quand même peut-être un comité qui implique beaucoup plus les représentants par exemple.

Ou on sait qu'il y a des comités aussi multiparties où le Port de Québec travaille avec la Ville de Beauport pour, avec la Ville de Québec aussi, pour trouver une entente. Mais il faut que ça aboutisse.

685 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça. Ces partenaires-là pourraient exiger éventuellement une participation publique plus élargie.

690 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

695 Oui, ça peut être plus élargi. Et puis on sait que le Port de Québec, par exemple, il y a aucun représentant de la population qui est là, ou un groupe, parce que c'est beaucoup plus les activités, c'est certains portuaires qui sont mis de l'avant.

700 Mais je pense, si on veut faire le, comment dirais-je, l'arrimage entre les activités justement récrétouristiques et portuaires, il faut qu'il y ait l'intégration de certains intervenants dans des comités.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

705 Alors monsieur, madame, merci beaucoup.

PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:

Merci.

710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et bonne chance dans les requêtes que vous faites, qui sont fort importantes, là, qu'il y ait une action qui est tout à fait importante.

715 **PAR Mme HAMIDA HASSEIN-BEY:**

Merci de nous avoir donné aussi l'occasion de nous exprimer.

720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie.

LÉONCE NAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Léonce Naud, s'il vous plaît.

730 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

Je remercie les Commissaires de me donner l'occasion de vous dire un mot.

735 En premier lieu, j'aimerais déposer un complément d'information. Vu que j'étais ici hier quand la Ville de Québec a donné sa présentation, j'ai recueilli quelques documents d'un organisme qui, je crois, ne s'est pas présenté ici, je crois pour des raisons techniques, le responsable principal, je crois qu'il était dans le Nord du Québec, et j'ai quelques-uns de leurs documents que je vais vous laisser.

740 Et c'est surtout, ça porte sur la rivière Saint-Charles, et ce sont des documents qui peuvent vous donner un complément d'éclairage sur ce qui s'est passé au sujet de la rivière Saint-Charles depuis mettons cinq-six (5-6) ans.

745 Je vais lire très rapidement, non pas les documents, mais seulement les titres...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

750 Monsieur Naud, de quel organisme parlez-vous, des gens qui ne se sont pas présentés devant nous?

PAR M. LÉONCE NAUD:

755 Ah, ah oui. C'est l'organisme Rivières vivantes.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

760 Ah bon, merci.

PAR M. LÉONCE NAUD:

765 Et je m'adonnais à avoir ça à la maison, je me suis dit, tiens, on va vous laisser ça!

Hier, la Ville vous a donné le rapport d'une commission qui a étudié la rivière Saint-Charles. Cette commission, réunie en assemblée, a refusé de mettre toute annexe, rapport, note complémentaire, du comité de citoyens qui siégeait sur la Commission. Eux ont voulu faire, ont voulu ajouter une note au rapport de la commission, ce qui a été refusé totalement, donc vous avez la note complémentaire au rapport des commissaires.

770 Après ça, vous avez un document intéressant, "Historique des velléités récentes ou des tentatives récentes de remblayage de la rivière Saint-Charles, mai 94 à juin 96".

775 Vous avez, je vous donne, en 96, début de 96, Rivières vivantes rend public un projet d'aménagement pour la rivière Saint-Charles. C'est un document assez considérable.

Il y a un discours qui a été fait récemment, "Le rôle des organismes de citoyens dans la réhabilitation des rivières urbaines", par Jean Roberge et Michel Beaulieu.

780 Vous avez également un article du Chicago Sun Times, parce qu'hier on a vu le vidéo qui montrait la rivière Chicago, eh bien, les Américains, ils invitent des Québécois à leur donner leur avis. Ici on voit Jean Roberge qui est en train de conseiller les Américains sur la mise en valeur de la rivière Chicago.

785 Et puis vous avez une revue de presse qui vous donne, quand même, jusqu'au 15 octobre 97, qui vous donne quand même une idée de ce qui a pu se passer.

PAR LE PRÉSIDENT:

790 On s'entend que vous les donnez à la Commission pour son travail, mais on n'en fera pas un dépôt officiel. C'est correct?

PAR M. LÉONCE NAUD:

795 Oh non.

PAR LE PRÉSIDENT:

800 Je veux pas mourir dans le papier!

PAR M. LÉONCE NAUD:

805 Ça sera écrit. Un de ces jours, on écrira l'histoire de ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

810 Ça marche!

810 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

815 Bon, je vais juste dire quelques mots, parce que vous avez déjà certainement lu le mémoire, et puis après ça, on passera quelques images, c'est pas nécessairement les meilleures que je possède, mais c'est les meilleures que j'ai retrouvées, dans une sorte de capharnaüm de diapositives.

820 Et puis après ça, bien, je serai disponible pour des questions. J'aimerais particulièrement avoir la même question que madame Hamida a eue sur les quais!

825 Bon, très rapidement, il est bien connu - bien ça, c'est un peu en exergue:

"Il est bien connu que si vous n'êtes pas vous-même une embarcation, vous aurez des problèmes à accéder aux plans d'eau du Québec. Depuis une génération, des centaines de millions de dollars en fonds publics ont servi à faciliter la délicate mise à l'eau et le remisage dans des parkings liquides de yachts de plusieurs tonnes, tandis qu'il existe fort peu d'endroits où une jeune mère peut faire tremper son rejeton dans l'eau, même s'il a chaud, ne pèse que quelques kilogrammes et reste facile à manier."

830 Et pour prendre un exemple local...

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est une citation de Léonce Naud! C'est Léonce Naud qui cite Léonce Naud! C'est correct!

835

PAR M. LÉONCE NAUD:

840

Quand on se promène durant l'été, et il y a des centaines de milliers de personnes qui le font, par exemple au centre-ville de la Capitale, on peut se promener au bord du Bassin Louise, ce qu'on appelle le Bassin Louise. C'est un cas, mais dans les villes, ce n'est pas le seul cas.

845

On peut se poser la question suivante: si l'eau est de bonne qualité, et elle l'est, comment se fait-il qu'on puisse y faire flotter sans problème des centaines de bateaux de plaisance mais qu'il est absolument illégal et interdit d'y faire tremper, ne serait-ce qu'une seconde et par une chaleur épouvantable, ne serait-ce que le pied d'un enfant.

850

C'est en essayant de découvrir les ressorts et les soubassements profonds d'un système de valeurs à ce point inqualifiable, que j'ai fini, et d'autres, on est en train de découvrir tout un monde, bon...

855

Comment a-t-on pu, je pose la question aussi, depuis un siècle et demi (1 ½) environ - parce que le dernier accès public s'est fermé vers 1832 à peu près - comment a-t-on pu, depuis un siècle et demi (1 ½) interdire en pratique tout contact physique avec les eaux du fleuve aux millions de visiteurs et de touristes qui ont séjourné dans le Vieux-Québec.

860

Pourtant, de l'autre côté de l'Atlantique, il y a passablement de villes, telles Portsmouth par exemple qu'on a étudiée en détail, ou bien Le Havre, ou bien Dieppe, ou tout ça, que même quand elles n'offrent aux visiteurs que des tas de cailloux, qu'un tapis de roches, sont devenues des stations balnéaires et touristiques fort courues.

865

Au contraire, dans le cas de Québec, comptabilisées sur les deux (2) derniers siècles, les retombées sociales et économiques à jamais perdues suite à la destruction des grèves et des plages urbaines, sont à proprement parlé incalculables.

870

Bon, ceux qui désirent tout lire le mémoire et voir aussi un article qui a été publié dans Écodécision il y a quelques années, il y en a assez de copies en arrière pour tout le monde.

Je vais passer quelques images et puis après ça, bien, ce sera les questions.

875

Là, on va juste jeter un petit coup d'oeil rapide à ce qui se passe ailleurs dans le monde parce que ça aide à comprendre ce qui se passe ici.

Bon bien, au Havre, vous avez par exemple des travaux qui s'étendent sur trois (3) ans et qui portent sur l'aménagement et le maintien en fonction de la plage, qui est l'endroit le plus sensible dans le cœur de la population. Les plages urbaines, c'est comme ça, ça devient l'endroit, la place publique par excellence.

880 Là, vous êtes à la fin d'octobre, vers la fin de l'après-midi, mais durant tout l'été, c'est bourré de monde, ça c'est La Manche, là, c'est quand même pas le sud de l'Europe.

885 Même à Paris, ils essaient de retrouver de la baignade au centre-ville. Bien entendu, les Bains de Ligné ont coulé au fond il y a quelque temps, mais il y a des efforts qui se font pour retrouver la baignade dans Paris.

890 Il y a des villes avec lesquelles on travaille, ou je travaille, on travaille de plus près, c'est Barcelone. Là vous avez les plans d'architecte pour les plages de Barcelone. Et dans mon mémoire, j'inclus une lettre de quelqu'un qui a travaillé là-dessus passablement.

895 Vous avez ici, il existe tout un monde de structures qui permettent à des gens d'accéder à l'eau, et non pas seulement des bateaux. Comme là, vous aviez, c'est tout du fabriqué ça, c'est à Cascais près de Lisbonne. Et on voit, il y a tout un corps d'étude qui peut...

900 Vous avez ici, malheureusement on le voit pas beaucoup, mais c'est un des quais ou des échouries, une échourie la plus célèbre d'Europe quasiment, c'est le quai des Colonnes à Lisbonne. Une plage n'est pas le seul instrument par lequel on peut mettre des gens à l'eau. Il y a toutes sortes de structures qui peuvent fonctionner.

905 Le ville de Portsmouth est un exemple assez intéressant pour comparer ce qui est arrivé à Québec. Mais Portsmouth a été capable, au début du dix-neuvième siècle, de garder ses plages urbaines en pleine ville. Et à Portsmouth, on se baigne sous les murs de la citadelle de Portsmouth. Et Portsmouth a développé, la première, une industrie du balnéaire en Grande-Bretagne, au dix-neuvième siècle, et la maison qui servait de quartier général à la compagnie de baignade s'appelait la Québec House, c'est pas pour rien, parce qu'entre Portsmouth et Québec, on a eu des importations de matériel lourd.

910 Ici vous êtes, je pense que c'est le lac Pontchartrain - c'est Jean Roberge qui a pris ça - c'est pour montrer que l'accès à l'eau se règle avec des, il y a des méthodes, mais au Québec, je pense qu'il existe aucun endroit où vous avez quelque chose comme vous voyez devant les yeux, dans tout le Québec.

915 On peut revenir à la maison et puis là on voit que, pour une ville touristique qui reçoit des millions d'habitants, l'accès à l'eau, surtout pour la dame en rouge vers la droite, ça peut être problématique, y entrer peut ne pas poser de problème mais en ressortir, c'est très différent.

920 Au même endroit, à Québec, vous avez la Terrasse en haut, ça c'est la solution vers le milieu du dix-neuvième siècle de l'usage du fleuve, passablement d'usages, contrairement à ce qu'on vient de voir, là.

925 Ici, vous êtes toujours à Québec, devant l'édifice de la Douane, 1870. Vous avez les marches à pente et tout ça.

Même endroit, 1958. Aujourd'hui tout l'endroit est bétonné, c'est exactement le lieu où se trouvent les agoras du Vieux-Port. Vous voyez les agoras, avant ça, c'était ça. Ça aurait pu être pire. Les collègues de ceux qui ont fait les agoras prévoient une autoroute surélevée, autrement dit le pont Pierre-Laporte qui arrive sur la pointe à Carcy et qui défile le long du Bassin Louise. C'eut été du chic le plus!

On va jeter un petit coup d'oeil sur ce bassin qui est un bassin urbain, comme vous voyez, mais formellement interdit à l'usage public, même s'il est public, il n'est pas privé, il est public, il appartient à tous les Canadiens.

Bon, à Québec, il y a peu d'accès à l'eau. Quand il fait chaud, les gens vont en général dans des fontaines, mais c'est pas prévu quand même pour la baignade, mais c'est ça qui se passe parce qu'il y a une demande, mais il y a pas d'offre. Donc ça c'est les photos, mais à l'heure actuelle je crois même que ces trucs-là ne fonctionnent plus.

Là, on va s'en aller tranquillement vers le Bassin Louise. Le port de Québec, on parle du Bassin Louise comme une oeuvre sociale, ça fait que là, on voit un peu le genre d'oeuvre sociale. Pour le port, c'est pas du portuaire, mais c'est une oeuvre sociale.

Et là on va voir un peu sur ce plan d'eau, et qui est bordé par des quais qui sont très hauts et qui n'ont pas de raison réelle d'être si hauts, sauf s'il y a une raison qui n'est pas dite.

Et là, la prochaine image, elle est prise à peu près à cent cinquante (150) pieds de l'image que vous voyez là. Là, vous voyez qu'il y a de l'eau, qu'il y a tout ça. Là, on est rendu en ville. Ça c'est la rue Sous-le-Cap, et c'est je crois le 24 juin 1993-94, il faisait une chaleur épouvantable, j'ai pas osé m'approcher davantage parce que je voulais pas les déranger, mais vous avez toute la plage qui est reconstruite dans une rue de Québec. L'enfant dans son petit bassin, le ballon, le père qui s'amuse avec le ballon et qui amuse l'enfant, le petit camion, la table à pique-nique, le parasol, vous avez tout organisé comme si c'était une plage, à cent trente (130) pieds du Bassin Louise.

Ça fait que là, on se demande, comment ça se fait qu'il y a cette interdiction. Bien voilà, c'est interdit parce que l'accès à la surface de l'eau est interdite. Fallait y penser!

Donc ça suscite des mouvements éventuellement en se disant, bon, puisque l'eau est bonne, on va faire des démonstrations que l'endroit pourrait être utilisé par le public ou par la majorité des gens, majorité étant à peu près quatre-vingt-quinze pour cent (95%), quatre-vingt-dix-sept (97%).

Ça fait que là vous avez des élus, Réjean Lemoine qui tâte les eaux du bassin. Ces photos sont de Luc-Antoine Couturier, celles-ci, et datent de deux-trois (2-3) ans.

965 Et puis ça, c'était nos premières sessions de démonstration dans le Bassin Louise, qui est un lac - et voilà Réjean Lemoine qui, bon - mais c'est certain que quand on essaie de changer quelque chose dans un lieu, on attire l'attention de toutes sortes de monde et il y a la télévision.

970 Ah bien, c'est sûr que quand on fait ça dans le bassin, il y a désormais une compétition entre l'usage direct de l'eau par un très grand nombre de personnes et l'usage plus réservé sous forme de parking liquide. Dans ce temps-là on attire, d'une part les caméras, et d'autre part, la police. Parce que ça, les idées nouvelles commencent par un conflit avec la police avant de s'appuyer sur elle. C'est le progrès!

975 Ça fait que là, on a changé d'endroit dans le bassin, on est rendu plus près de la ville, et puis les équipes se renouvellent au cours des années aussi. Donc vous avez - ça, ça fait pas longtemps, ça fait, l'été dernier - et souvent on prend de la photo comme ça pour se servir ailleurs pour prouver que c'est possible.

980 Mais encore là, ça attire toujours la force constabulaire. Cette photo-là, je l'aime beaucoup parce que c'est vraiment dépouillé comme photo, là, et puis ça pourrait être un peu, cause toujours mon lapin, ou bien, même sur un quai il arrive que vous parliez à un mur. Mais ça montre bien ce qui arrive quand on touche au centre nerveux d'un système.

985 Évidemment, bien, il y a une auto, suivie de collègues, c'est rendu trois (3), ça fait une réunion de famille! Donc après ça, c'est la photo de famille avec monsieur l'agent devant la ville.

990 Mais tout ça, c'est que le tabou maintenant est brisé. Je crois que c'est une question de temps avant que passe l'idée. On verra bien comment ça prendra de temps, mais on n'a pas fini de voir des serviettes de bain très près des murs de la ville. Et ça va remplacer, c'est-à-dire que c'est ça actuellement qu'on a là, pour toucher à l'eau à Québec, si on n'a pas d'auto, il y a des gros problèmes!

995 Et d'ailleurs, dans les élus, chez la classe dirigeante élue, il y en a qui comprennent très bien la capacité politique de ça, le sens politique, et à droite vous avez Jacques Amyot, qui est ce grand nageur québécois très connu, qui est président d'une association.

1000 Là, je vais terminer avec ces deux (2) photos-là. Ça, c'est ce qui arrive à une plage quand, ce que j'appelle de la stupidité criminelle ou quelque chose comme ça, c'est la plage du Foulon et c'est une très belle plage, mais il y a eu pas mal de choses de mises dessus, et c'était ça. Le même endroit que vous venez de voir avec de la roche, là, c'était ça en 1958 je pense.

1005 Donc vous pouvez vous imaginer au point de vue touristique qu'est-ce que ça peut donner. Mais ça, c'est dans un monde qui est encore étranger à notre pensée. On verra bien dans les années suivantes, là, mais si ça, ça c'était trouvé aux États-Unis, le premier type qui met un caillou là-dessus, il a des gros problèmes.

1010 Je vous remercie beaucoup et puis il y a peut-être quelques recommandations. Je peux vous les donner tout de suite si vous voulez.

Voulez-vous quelques recommandations?

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Faites-moi vos recommandations, s'il vous plaît, oui!

PAR M. LÉONCE NAUD:

Bon, très rapidement. Mais je pourrais vous expédier quelque chose de plus...

1020 Je suggère que le gouvernement du Québec entreprenne un travail coût-bénéfice du système de marina, c'est-à-dire de l'argent qu'on a mis dans les marinas depuis celle de monsieur le ministre du Tourisme, il y a trente (30) ans, là, celle de Sorel je pense, mais disons depuis 1960, l'argent qui a été mis dans les marinas, coût-bénéfice, comparé à des 1025 infrastructures destinées au public ou à l'usage public, genre des plages et tout ça.

1030 Je me suis informé auprès des ministères et puis il y a personne qui a entendu parler d'une quelconque étude de retombées économiques des marinas, ça a jamais été pensé, on met l'argent mais on se demande pas les retombées économiques, comparé à des infrastructures destinées à l'usage général.

1035 Une recommandation que je ferais immédiatement, c'est interdiction que dans toute municipalité qui a un plan d'eau, aucune rue existante actuellement, les rues simples, pas les accès à l'eau, les rues, et qui donnent sur un plan d'eau ne soient privatisées. Simplement les rues, abandonnées, mais en tout cas du moment que c'est une rue, pas privatisée, et que ça touche à un plan d'eau.

1040 Aussi, c'est certain qu'il faut essayer de comprendre ce qui se passe aux États-Unis et en Europe sur ces questions-là parce que c'est ça nos concurrents, et puis ce sont eux nos concurrents, pas tellement l'Europe que les États-Unis et l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

1045 Et puis si ces gens-là ont des politiques vraiment différentes des nôtres, bien plus il va faire chaud, plus il y a des payeurs de taxes et des types qui dépensent leur argent qui sortent du Québec et qui vont accéder à l'eau en dehors des frontières de la province, comme aurait dit Duplessis. et qui vont dépenser leur argent là. On perd des sommes extraordinaires, mais ça!

Il y en aurait d'autres aussi, sur l'enrochement des quais, sur des, ça dépend.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

Merci.

Alors comme vous avez demandé qu'on vous pose une question et que vous l'avez identifiée, monsieur Genest va sans doute vous la poser.

1055

PAR M. LÉONCE NAUD:

Ah, pour les quais enrochés?

1060

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, autour des quais.

1065

PAR M. LÉONCE NAUD:

Bien c'est-à-dire, encore hier, j'ai été voir, il y en a un nouvellement enroché à Deschambault, c'est toute beauté!

1070

Mais des quais enrochés ne sont plus des quais, c'est des tas de roches au milieu duquel il y a une plate-forme. On peut regarder un peu le fleuve mais ça sert surtout à vendre de la drogue ou aller boire de la bière, comme ça.

1075

Et ça servira plus à rien, à mon avis c'est un très grand drame qui s'est passé là et il y a quasiment pas moyen d'enlever la roche parce que, de toute façon, il faut entretenir le quai, après ça, bon!

1080

Mais je crois que là-dessus, il va falloir trouver un moyen qui est assez simple peut-être pour avoir des quais adaptés à nos besoins d'aujourd'hui et de demain, et pas nécessairement des quais adaptés aux besoins des goélettes des années vingt.

1085

Parce que ce qu'on a fait, c'est d'abord, c'est toutes des promesses électorales, les quais, là, ça, ça va, là, il y a pas de calcul de rentabilité là-dedans, mais ça a été fait à l'époque pour servir à des bateaux de l'époque, et les bateaux n'existent plus.

1090

Donc dans ce temps-là, votre quai, il est promis à la disparition et c'est une bonne chose, parce que vous pouvez pas maintenir des infrastructures mortes. Bon, les quais alentour du Bassin Louise sont morts, c'est pour ça qu'un de ces jours, ils vont partir de là.

Mais un quai, c'est une mécanique pour faire soit - c'est une mécanique faite pour faire de l'argent ou faire faire des effets sociaux, là, mais il faut que ça fonctionne.

1095 Mais moi, j'essayais de me demander qu'est-ce qu'on fait maintenant avec ces affaires-là. Dans le fond, c'est plus des quais, c'est des promontoires rocheux avec une plate-forme au milieu. Moi, tranquillement, je verdirais ça, là.

1100 Mais éventuellement, si on veut avoir des structures capables de nous faire faire des interactions avec l'eau, il va falloir que ça soit au bout de ces moignons-là qui restent. Mais le bout, là, ce qu'on mettrait dans l'eau, il faut l'enlever à l'automne, parce qu'il y a rien qui résiste à la glace. Surtout avec les budgets qu'on a là, là. Si on a des budgets illimités, on est capable de faire des choses qui résistent à la glace. Mais il y a rien qui résiste à la glace.

1105 Ça fait que l'automne, il faut enlever de l'eau ce qu'on met là. Il y a moyen, il y a des moyens techniques et assez simples. Mais il faut qu'il reste rien dans le fleuve quand il passe un bloc de glace puis quand ce bloc-là creuse à peu près un pied dans le fond du fleuve, là, parce qu'il flotte mal.

1110 Puis au printemps, vous remettez votre stock. Mais si vous voulez un truc, ça peut se faire. Bien, si ça vous intéresse, disons en Europe, là, la plupart des quais récents - je parle pas des quais anciens construits par les - mais les quais récents, ça marche avec des poteaux comme ça, là, puis votre quai, les pilier sont là pour tenir votre quai, puis votre quai monte et descend avec la marée, bon.

1115 Vous pouvez enlever votre quai en un après-midi, en général les poteaux restent là; ils sont bien plantés au fond. Si on était capable d'enlever les poteaux, il reste rien. Mais si vous laissez quelque chose l'hiver!

1120 Et au Québec, il y a déjà eu des quais qu'on enlevait l'automne puis qu'on remettait au printemps.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1125 L'autre question qui se pose également, c'est les quais qui sont désaffectés, la plupart des quais ne servent plus, dont le gouvernement fédéral veut se défaire, qui sont des espaces publics déjà, sont des terrains publics, il y a un certain espace, dans certains cas il y a une plage à côté, il y a possibilité de stationner.

1130 Quelles sont les perspectives de récupération publique de ces espaces-là?

 Parce qu'il y a des endroits comme Saint-Pierre-des-Becquets où ils ont aménagé un parc avec un espace public; d'autres endroits où le quai a été démolie puis ça a été vendu ou privatisé.

1135 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

J'ai pas compris juste la fin de la phrase! À Saint-Pierre-des-Becquets, ils ont aménagé un espace public?

1140 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Un parc, oui.

1145 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1150 Il y a d'autres endroits où ça a été abandonné, donc, ou que la municipalité a décidé qu'elle ne s'impliquait pas et ça a été, c'est devenu des lots de grève pour des privés.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1155 Bon, bien personnellement, je dirais qu'il faut pas y aller trop vite à privatiser ces endroits. Parce que souvent, ils sont très stratégiques. Et même si on n'utilise pas beaucoup le fleuve maintenant, parce qu'on pense qu'il y a plus de poissons, on pense qu'il est bien pollué, c'est en train de changer ou ça va peut-être changer. Il va revenir un peu de pêche, il va revenir des trucs, il va revenir de la baignade l'été, bon.

1160 Moi en tout cas, je garderais l'espace public, même s'il y a rien là. J'enlèverais tout peut-être.

1165 Mais les futures structures que je mettrai, elles seraient certainement, si jamais j'en mets, ça serait pour les sortir l'hiver. Si on essaie d'avoir des structures quatre (4) saisons, je pense pas que ça marche à cause du climat.

Mais je garderais le tout dans l'espace public et j'essaierais de faire attention aux baux de grève quand le bail est juste à côté du quai et des choses comme ça, là.

1170 Et j'essaierais de faire un peu une job théorique un peu, là. Parce que je peux vous montrer des trottoirs qui viennent d'être faits à grand renfort d'argent par le fédéral, c'est très très stérile, d'une stérilité extraordinaire. On prend des manuels américains puis on les copie, ça fait que nos quais ont l'air de corridors d'hôpitaux. C'est pas nécessairement avec ça qu'on va faire venir des touristes.

1175 Mais il y a pas eu de réflexion sur ce que c'est qu'un quai. Mais le quai, il faut qu'il change avec les besoins. Puis en général, vous êtes poigné avec des quais qui sont plus, qui sont plus faits pour vos besoins. Les quais de Québec, c'est ça. Même ceux de la Pointe-à-Carcy, là.

1180

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Monsieur Naud, qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent que les quais, là, dont vous disiez tout à l'heure qu'ils sont pratiquement des discothèques à ciel ouvert, qui sont bardés de grosses roches, sont ainsi faits, et ces roches sont des brise-lames surtout en particulier ceux qui sont au bord du fleuve.

Alors qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent, c'est très important, c'est des brise-lames?

1190

1195

PAR M. LÉONCE NAUD:

Ah bien, c'est bien sûr, c'est-à-dire je le sais que c'est des brise-lames, en ce sens qu'ils sont faits pour briser les lames. Mais à part ça, ils empêchent tous les usages, sauf de briser la lame. Ils font très bien comme brise-lames, mais il y a pas d'autres usages.

1200

Des fois on n'a pas besoin d'autres usages. Dans ce temps-là, on se fait un brise-lames. Mais il y a moyen, ça dépend quels besoins qu'on a. Par exemple les marinas qui, genre Saint-Laurent Île-d'Orléans, qu'ils s'installent au milieu d'un énorme tas de roches, puis là ils trouvent la vie belle, ça va marcher pour une génération.

1205

Mais si on prévoit d'autres usages, soit la pêche à la ligne, soit regarder le coucher de soleil, ou le lever, essayez d'aller sur le quai de Saint-Laurent Île-d'Orléans, je crois, et regardez vers l'est et vous vous tenez debout sur le quai, et vous ne voyez rien, vous voyez de la roche, parce que le contrat de roche a été tel que la roche va à peu près à huit (8) pieds plus haut que le quai qu'il est censé préserver. Ça fait que ce fut un contrat fort payant. Mais là vous voyez plus le paysage.

Avec certains paysages, si vous les voyez pas, c'est pas payant. Vous allez amener moins de monde.

1215

Moi, ce que j'ai écrit entre autres là-dedans, c'est que je voyais les techniques actuelles de construction d'ouvrages portuaires, de brise-lames - puis même en Europe, ils font pareil - et on semble avoir perdu pas mal de conscience de ce qui peut être avec des jetées, des quais, comme une jetée sur laquelle vous pouvez pas marcher. Vous coupez votre tourisme de pas mal. C'est curieux mais c'est ça. Ou une jetée où au bout il n'y a pas de phare ou d'objets qui vous amènent, c'est pas bon pour le tourisme non plus.

Ça dépend, si vous voulez pas avoir personne, sauf vous et votre bateau, là, ça c'est une autre paire de manches. Non, je sais qu'il y a pas de bateau.

1225

Non mais les marinas, par exemple, sont pas intéressées, en gros, à avoir le public, parce que le public, c'est un élément perturbateur dans une marina. Donc le système des marinas est fait en sorte que c'est des parkings qui sont repoussants pour le public et plus ou moins invitants pour les propriétaires de bateaux qui y garent leurs bateaux. C'est des garages à bateaux.

1230

Mais si vous voulez faire quelque chose pour le public, ah là, vous changez l'allure de vos maisons, vous changez l'allure de vos trucs, vous faites des marches qui descendent dans l'eau.

1235

À Barcelone, j'ai pas montré ça, mais ils ont fait des marches devant l'océan, là, et Dieu sait que l'océan, à cet endroit-là, ça rentre; ils ont été capables, les marches, elles tiennent. Mais ça!

PAR LE PRÉSIDENT:

1240

Alors on va - ah excusez!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1245

Une dernière question qui m'apparaît plus, bien, que je veux plus globale.

1250

Vous avez fait référence concernant l'interdiction de mettre les pieds à l'eau, dans le Bassin Louise en particulier, d'un système de valeurs, manifestement il y a des valeurs qui doivent être changées si on veut arriver à certains objectifs de cette nature, c'est-à-dire concernant l'accès public à l'eau.

1255

Il y a des expériences européennes de commission locale de l'eau, qui sont des centres d'animation, de débat et d'arbitrage et une référence obligée en matière d'eau et de milieu aquatique.

Pensez-vous que ce genre d'approche peut être transposable ici?

PAR M. LÉONCE NAUD:

1260

Je ne le sais pas de quelle commission vous parlez, là, ça me - je connais un certain nombre de trucs, mais est-ce que c'est les commissions qu'on trouve en France, là, avec les redevances et tout ça?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1265

Oui, oui, c'est ça.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1270 Ah ça, j'ai jamais examiné ça dans l'optique de faire servir ça à ici.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1275 Parce que le problème, c'est se demander comment ces valeurs-là peuvent évoluer, comment les plans d'aménagement, les schémas, les décisions publiques peuvent évoluer dans ce sens-là.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1280 Moi, d'après ce que j'ai pu voir, là, en tout cas au Québec, là, j'imposerais certaines valeurs par le haut, par le bas aussi, là, mais les rares endroits à Québec où on peut se promener sans se faire taxer à différents niveaux, ça a été fait par des gens qui étaient pas, c'est pas de la démocratie, là. C'est de l'aristocratie anglaise qui a décidé que, en tant que sujet britannique, ils allaient pouvoir mettre le pied sur les plaines d'Abraham sans avoir à payer vingt-cinq cents (25 ¢); même chose pour la Terrasse Dufferin. Mais construisez aujourd'hui une Terrasse Dufferin et le tarif d'entrée va être assez spécial, les plaines aussi!

Mais ça relève de système de valeurs, ça dépend du système de valeurs.

1290 O.K., vous avez parlé de société, je pourrais vous en suggérer une à Marseille, ce qu'ils appellent un établissement public d'aménagement, et puis là il se met quelque part puis, pouf; mais les moeurs sont différentes, c'est un fiat de l'État français qui dit, à Marseille, on a besoin de faire ça puis vous allez le faire.

1295 Mais il faut pas que ça déraille. La Société immobilière du Canada au Vieux-Port de Québec, elle avait des valeurs au départ qui étaient bien, même si le mot immobilier était, il y avait un gros problème là, mais ils ont déraillé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 Merci monsieur Naud.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1305 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Et bonne chance dans votre prochaine baignade!

PAR M. LÉONCE NAUD:

Vous êtes invité! Merci.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors cinq (5) minutes de détente et je vous rappelle qu'il y a du café à l'arrière. Et on reviendra avec l'Association des industries forestières.

1320

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1325

**REPRISE DE LA SÉANCE
ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

Alors s'il vous plaît!

Je rappelle que si jamais vous voulez les mémoires des gens qui sont venus ici à Québec, il y a des copies qui restent à l'arrière, quelques-unes qui sont disponibles.

1335

Alors j'ai maintenant le plaisir d'accueillir l'Association des industries forestières du Québec. Alors bonjour.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1340

Monsieur le Président, madame, monsieur les Commissaires, c'est avec plaisir qu'on se retrouve, monsieur le Président.

1345

Vous vous souviendrez certainement que plus ça change, plus c'est pareil. Ça fait au moins une quinzaine d'années, on était dans la même situation, vous présidiez une commission et je représentais l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350

Et comment je m'en souviens! Sauf que j'ai quinze (15) ans de plus et je suis un peu plus calmé.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1355

Je suppose que si nous sommes restés tous les deux (2) dans la même position pendant si longtemps, c'est que nous devons faire du bon travail, sans ça on nous aurait...

PAR LE PRÉSIDENT:

1360

Oui, mais vous, vous êtes resté dans la même job, mais moi, ça fait dix (10) ans que je fais d'autre chose, c'est occasionnel!

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1365

Vous avez été intermittent, disons.

Monsieur le Président, vous le savez, l'Association...

PAR LE PRÉSIDENT:

1370 Alors vous pouvez juste vous identifier, rapidement, avec vos deux (2) collègues, si vous permettez!

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1375 Oui. J'étais dans mon introduction. Je suis André Duchesne, je suis le président et directeur général de l'Association, j'ai avec moi, à ma gauche, monsieur Michel Meunier qui est le directeur des programmes environnementaux chez Domtar et qui est aussi le président du comité de l'environnement de l'Association; et à ma droite, notre ami Louis Désilets qui est le directeur environnement à l'Association.

1380 L'Association, c'est l'ensemble de l'industrie des pâtes et papiers au Québec, vingt-deux (22) entreprises qui produisent la presque totalité des pâtes et papiers au Québec. C'est produit dans soixante-cinq (65) usines qui sont réparties dans quinze (15) des seize (16) régions administratives du Québec, donc on en a à peu près partout, des usines qui ont investi massivement pour la protection de l'environnement, en particulier au niveau de leurs effluents, donc dans le dossier de l'eau qui vous préoccupe ce matin.

1390 Les papetières, monsieur le Président, doivent consommer de grandes quantités d'eau, en moyenne soixante mètres cubes ($60m^3$) d'eau par tonne de papiers produits. Alors l'assainissement des eaux de procédé, c'est une part considérable de nos efforts quotidiens au chapitre de la protection de l'environnement. On a investi, comme je vous disais, là-dedans, plus d'un milliard de dollars (1 MM\$) ces dernières années.

1395 Quelles sont les caractéristiques de cette action-là, de cette gestion-là que l'on fait de l'eau par la force des choses! Je vous parle de la grande quantité de l'eau, je vous parle de la mise en place du cadre légal actuel qui a débuté en 93, puis qui est à peu près le plus complet qui existe, en ce qui a trait aux effluents des fabriques.

1400 Il y a une performance environnementale remarquable qui a été confirmée par des résultats des études de suivis en milieu récepteur de la part de l'industrie depuis ce temps-là, et je me permets, en soulignant, de vous dire que même si les études de suivis environnementaux découlent de la réglementation fédérale, c'est la même science, et les données qu'on obtient sont bonnes quand même.

1405 Finalement, la nécessité pour nous, c'est toujours constant, d'assurer la compétitivité des usines. Alors pour ça, il faut que l'équité des efforts d'assainissement à l'échelle du bassin hydrographique soit respectée, il faut qu'on ait des exigences comparables à ceux de nos compétiteurs, il faut qu'on s'adresse d'abord aux problèmes concrets et qu'on mette les problèmes potentiels un petit peu plus loin dans notre échéancier.

1410 L'Association et ses membres, monsieur le Président, souscrivent aux objectifs qui ont été mis de l'avant par le ministre dans le document de consultation et que vous avez

1415 abondamment discuté avec tout le monde, je pense: assurer la protection de la santé publique, rechercher la pérennité de la ressource eau, mettre en valeur cette ressource-là et en concilier les usages. On n'a pas de chicane avec ça.

Nos préoccupations se concentrent particulièrement au niveau de l'assainissement qui est le chapitre 3 du document de consultation, et on vous fait quelques recommandations à cet effet-là et qu'on sera à l'aise de discuter avec vous.

1420 D'abord utiliser les bassin hydrographique comme unité de gestion. Je pense que ça fait unanimité ou à peu près, puis ça fait longtemps que ça fait unanimité. On en discutait à la pause, au moins trente (30) ans.

1425 Enjoindre le ministère de l'Environnement de développer des outils nécessaires pour acquérir et analyser adéquatement les informations sur tous les rejets, qu'ils soient ponctuels ou diffus à l'intérieur d'un bassin, de façon qu'on puisse dresser un bilan de ce qui se passe à l'échelle du bassin. À l'heure actuelle, c'est excessivement difficile de faire ça et ça a pour résultat qu'établir des priorités, ça devient excessivement difficile aussi.

1430 Enjoindre le ministère de l'Environnement à réorienter ses programmes d'assainissement sectoriels pour les assujettir à une approche qui est intégrée puis qui est à l'échelle du bassin hydrographique.

1435 On propose d'ailleurs à cet effet-là, au ministre et à la Commission, une approche qui nous apparaît compatible avec la réglementation actuelle et qui est décrite dans notre mémoire.

1440 Demander au ministre de l'Environnement d'assujettir l'ensemble des secteurs industriels, des municipalités et des générateurs de rejets ponctuels aux attestations d'assainissement.

1445 Pour ce qui est des générateurs de rejets diffus, probablement qu'il faudrait se limiter à un plan de prévention pour le moment. On n'est pas rendu plus loin que ça, mais pour tous les autres, le principe de l'attestation de l'assainissement, c'est une nouvelle génération, une nouvelle approche qui peut nous permettre d'aller plus loin qu'où on est rendu à l'heure actuelle.

1450 Constituer des forums de concertation sur la gestion de l'eau à l'échelle des bassins. Ça nous apparaît nécessaire, mais ce qui nous apparaît pas nécessaire, c'est de réinventer ces forums-là. Il en existe déjà qu'on pourrait utiliser à cet effet-là, soit les CRE, soit les CRCD ou les deux (2); il y a moyen d'utiliser des outils qui sont déjà là.

1455 S'assurer que les MRC vont se concerter, parce qu'il y en a plusieurs par bassin versant, pour développer un schéma unique de gestion de l'eau pour chacun des bassins hydrographiques. Cette approche repose sur des principes qui intègrent entre autres le respect de la capacité d'autoépuration du milieu. On ne doit pas rejeter dans le milieu des quantités que

le milieu n'est pas capable de nettoyer lui-même, donc il faut ramener nos effluents en dedans de cette capacité-là pour la respecter.

1460 Ça repose sur la responsabilisation et la transparence de tous les acteurs, puis ça repose sur une coordination intelligente du travail qui pourrait utiliser les structures existantes.

1465 Pour nous, si on fait ça en respectant des priorités, ça peut facilement tout se faire en respectant aussi le besoin des industries de demeurer compétitives sur les marchés internationaux.

1470 1465 Et ces priorités-là, si on a les outils, on peut passer d'abord par des impacts qui sont réels et mesurés que l'on veut éliminer très bien. On peut passer ensuite aux impacts qui sont tout aussi réels mais beaucoup plus difficiles à mesurer, encore ça va. Finalement, aux impacts qui semblent prévisibles, qui vont découler d'expériences ou de données connues qui sont vraiment dans ce qu'on risque si on bouge pas.

1475 Et finalement, la dernière priorité va être l'impact potentiel qu'on n'a pas encore concrétisé, qu'on n'est pas encore capable de mesurer et sur lequel il faudrait pas s'avancer trop vite, parce qu'on va perdre notre temps puis notre effort collectif à régler des problèmes potentiels alors qu'on en a des concrets qui sont pas encore réglés.

Alors voilà, monsieur le Président, j'ai sommairement résumé l'intention et mes deux (2) collègues et moi sommes disposés à tenter de répondre à vos questions.

1480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Duchesne.

1485 La question que je vous poserais pour ma part serait en page 17 de votre document, parce que vous êtes les premiers à nous dire ça d'une manière aussi claire, et je voudrais comprendre.

1490 Parlant du système, du programme d'assainissement, vous laissez entendre qu'il y a une phase I qui est achevante et qu'on devrait rentrer dans une phase II. Vous le dites à propos de l'industriel, en disant une phase II sectorielle d'assainissement, donc je dois comprendre de réglementations et de choses par approche où le secteur serait inefficace et conduirait à un problème d'équité, bon.

1495 Ensuite, vous finissez comme ceci:

"Une fois que le Programme d'assainissement agricole actuellement en cours de définition sera complété, de même que la construction de bassins collecteurs des eaux pluviales des municipalités, la phase I sera à toutes fins pratiques complétée au Québec."

1500 Là, il y a une compréhension du Programme d'assainissement qui est implicite là-dedans. Expliquez-moi pourquoi la phase I sera terminée et quelle sera la phase II?

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1505 Il y a, dans les priorités que je viens tout juste de vous énumérer, une relation étroite avec cette vision que nous avons de l'assainissement.

1510 La phase I dans notre esprit, c'est de régler l'ensemble des problèmes des charges que l'on impose aux cours d'eau qui posent problème de façon immédiate.

1515 C'est essentiellement ce que la réglementation a tenté de faire dans le secteur industriel jusqu'à maintenant, avec beaucoup de progrès. Ce n'est pas encore terminé dans l'ensemble des secteurs.

1520 Et passer immédiatement à l'autre étape dans le secteur industriel, de regarder un petit peu plus en avant puis d'essayer de s'assurer qu'on n'est pas en train de créer des problèmes à moyen puis à long terme, si on n'a pas au préalable garanti ou assuré que l'ensemble de ceux qui imposent des charges au milieu ont fait ce premier travail, bien, on arrive au cul-de-sac dans lequel on est présentement avec l'application des attestations d'assainissement où on demande à notre industrie d'enlever, je prends un exemple, le phosphore de ces effluents à un niveau infinitésimal, alors que dans le monde agricole juste à côté, on a encore des charges de phosphore importantes dans le cours d'eau qui sont des ordres de grandeur supérieurs.

1525 Il y aura pas de résultat positif concret d'enlever quelques molécules de phosphore qui viennent de l'effluent d'une papetière sur un cours d'eau qui en reçoit des tonnes du milieu agricole.

On n'est pas dans la même phase.

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., ce que vous appelez la phase I, à ce moment-là, c'est une espèce de phase de correction...

1535 **PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:**

C'est ça.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... de la pollution évidente.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1545 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1550 Quand vous entrez dans la phase II, dans votre tête, ce sont des phases qui sont plus raffinées, qui sont plus proches de la prévention.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1555 Dans notre esprit, monsieur le Président, l'approche de l'assainissement qui est véhiculée par le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, qui découlent du Programme de réduction des rejets industriels, l'approche qui est véhiculée là est beaucoup plus ponctuelle.

1560 Après avoir, autrement dit, passé un grand coup de balai dans toute la maison, avec les moyens du bord qui s'assurent que les technologies disponibles sont utilisées pour ramener les effluents à un niveau tolérable mettons pour l'environnement, après ça on va sur le terrain et on examine dans chaque cas si ce niveau-là est suffisant.

1565 Et pour qu'une source ponctuelle puisse progresser davantage et faire quelque chose d'utile, bien, il faut que tout le monde ait fait sa part puis ait dégrossi son problème. Le Règlement sur les attestations d'assainissement, ce serait la phase II éventuellement, mais pour nous, ce n'est pas vraiment réalisable tant que tout le monde n'aura pas fait sa phase I.

1570 Je sais pas si mes collègues veulent rajouter sur ça, là?

PAR M. MICHEL MEUNIER:

1575 Peut-être de la façon suivante. La phase I, on pourrait la décrire comme une phase plus technique et plus technologique. C'est-à-dire qu'on avait des points ponctuels identifiés, des charges clairement identifiées, on peut parler des municipalités, on peut parler de certains secteurs industriels où à ce moment-là, on a décidé, par le biais de réglementations et de différents efforts, de réduire l'impact de ces charges-là.

1580 Aujourd'hui, les nouveaux règlements qu'on nous propose sont basés davantage sur l'approche de l'écosystème plutôt que sur la technologie.

1585 Et essentiellement ce qu'on dit, c'est que pour avoir une certaine efficacité et une certaine rentabilité sur les efforts qu'on est prêt à consacrer à cette approche d'écosystème, il faut s'assurer que dans un premier temps, on a complété la phase I qui est plus technique pour l'ensemble des contributeurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1590

Madame Gallichan.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1595

J'étais dans cette même lancée aussi, je voulais vous demander des explications. Je comprends davantage le cheminement, tel que vous l'expliquez, mais dans l'hypothèse où, bon, tout est réglé, on en est rendu à l'agriculture biologique, bon, et qu'il y a en amont d'une rivière, d'un cours d'eau, une papetière; un peu plus loin, quelques kilomètres plus loin, une autre industrie, peut-être même une autre papetière, etc., plus une municipalité qui a aussi des rejets fussent-ils traités.

1600

1605

Comment avec ce que vous venez de dire, comment voyez-vous le dosage, là? Parce que, est-ce que la deuxième papetière qui, elle, est en aval, a aussi des rejets, va devoir diminuer son rejet de phosphore encore de façon plus maximale parce que l'autre qui est en amont a un privilège d'être la première sur la chaîne?

Alors ça, j'aimerais que vous m'expliquiez votre vision des choses là-dessus.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1610

Il y a pas de privilège là-dedans, madame Gallichan.

1615

L'approche par bassin versant justement, une fois qu'on a dégrossi notre problème, qu'on a utilisé, comme disait monsieur Meunier, les technologies disponibles pour faire la première ronde d'assainissement et que tout le monde est rendu à ce niveau-là, l'approche par bassin versant donc permet d'établir un bilan qui va dire justement, il y a ici cinq (5) usines, trois (3) municipalités, tant de superficie de territoire agricole, et l'ensemble des contaminants dont on veut encore se débarrasser dans le bassin versant vient de tel et tel. La répartition peut se faire.

1620

Sachant ça, il y a moyen de travailler ensemble pour amener le niveau de contaminants en bas de la capacité d'autoépuration du milieu en agissant à l'endroit où ça va nous coûter le moins cher socialement, pour l'ensemble des intervenants.

1625

Il y a moyen de faire une concertation pour répartir le travail justement, pour s'assurer qu'on va investir notre argent, notre effort collectif à l'endroit où on va avoir le plus de résultats pour cet effort-là.

1630

Alors que l'approche sectorielle, elle, justement, vous obligerait à porter un jugement sur le genre de question que vous posez. Et nous on dit, pourquoi un secteur devrait-il être plus favorisé qu'un autre secteur, fut-il municipal! Il faut que tout le monde travaille ensemble à l'échelle du bassin versant une fois le premier nettoyage accompli.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1635 La crainte que nous expriment des plus petits que les grandes papetières par exemple est à l'effet qu'il y aurait toujours, à l'intérieur d'un tel comité de bassin par exemple, une hiérarchisation qui ferait en sorte que les plus puissants économiquement auraient plus de possibilité de pression donc aurait un avantage.

1640 **PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:**

Les chiffres, madame, seront toujours les chiffres. Si le bilan effectivement décrit la situation et que le bilan a dit que c'est le plus puissant qui est responsable de la plus grande partie du problème, ça va devenir évident que c'est lui qui va devoir faire le plus gros effort.

1645 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Malgré des baisses éventuelles de revenu?

1650 **PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:**

Pour nous, si c'est fait, encore une fois, en s'attaquant à des problèmes qui sont réels ou qui sont imminents de façon concrète, on devrait être capable de maintenir notre compétitivité dans un contexte comme ça.

1655 Ce qui nous fait peur, c'est de s'attaquer à des problèmes qui sont tout simplement potentiels ou perçus et pour ça, on pourra pas faire facilement la distinction si on n'a pas des données concrètes de bilan au niveau du bassin hydrographique.

1660 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Merci.

1665 **PAR M. MICHEL MEUNIER:**

1670 J'aimerais rajouter, madame la Commissaire, dans la mesure où le marché du papier est très compétitif et généralisé au moins pour la plupart des membres de l'AIFQ à travers l'Amérique du Nord, je vois mal une papetière qui se verrait, par un bilan, comme disait monsieur Duchesne, attribuer un problème quelconque, le nier puis voir sa clientèle choisir le papier d'un compétiteur, tout simplement parce qu'elle veut pas faire son effort.

1675 Alors je vois un peu les craintes que vous avez, mais ça s'inscrit dans un schème un peu plus global, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Juste une vérification!

Quand vous parlez de problèmes potentiels ou perçus, on revient à vos quatre (4) catégories de tantôt, les problèmes à corriger, etc., est-ce que vous pensez à des polluants enfin qui sont souvent dénoncés, genre dioxines, furannes, HAP, c'est à ça que vous pensez?

1685 **PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:**

Pour nous, c'était concret, ces polluants-là, puis on les a éliminés déjà. Je pense à des choses pour lesquelles on n'a pas encore de données mais que des fois, on met sur la table en disant, bien peut-être que ça! Mais dans le "peut-être que ça", on aimerait avoir des données avant de dire que c'est un véritable problème puis il va falloir qu'on fasse quelque chose pour le corriger.

PAR LE PRÉSIDENT:

1695 O.K.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1700 Il semble, d'après ce que nous avons entendu, que dans la littérature, il y ait deux (2) approches: une approche utilisée dans certains pays européens, de négociation entre les partenaires, surtout industriels et municipaux, le long d'un cours d'eau ou dans un bassin, des rejets.

1705 L'autre approche - alors cette approche-là, évidemment, c'est une approche de pollution à la limite de la capacité du plan d'eau, du cours d'eau - l'autre approche, c'est de dire, le cours d'eau ou le bassin mérite d'être protégé pour lui-même, et le maximum doit être fait, donc ce que la technologie permet de faire doit absolument être fait dans tous les cas.

1710 Alors c'est des approches complètement différentes, parce que dans un cas, on négocie entre les différents partenaires les rejets, puis s'il y en a un qui rejette moins, bien, l'autre peut rejeter plus, et s'il arrive un nouvel usager sur le cours d'eau, bien là, on se met autour de la table puis on réduit un petit peu chacun pour donner de la place aux rejets du suivant.

1715 L'autre approche, c'est plutôt une approche strictement écosystémique et fonction des milieux naturels.

1720 Vous, est-ce que vous privilégiez, si j'ai bien compris vous privilégiez une approche de bilan par bassin, donc une approche de négociation entre les partenaires?

1725 PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1725 Oui, oui, mais ça, c'est la limite à atteindre, finalement. Il faut qu'on en vienne à être à l'intérieur de la capacité d'autoépuration du cours d'eau. Ça, c'est le premier objectif, c'est clair et net.

1730 Mais on n'a jamais dit qu'après ça, il y avait pas encore du progrès qui pouvait être fait. Déjà à l'heure actuelle, il y a plusieurs usines qui, à l'occasion d'investissements courants, saisissent des opportunités pour aller bien au-delà de ce que la norme leur exige et qui feraient de la même façon, qui saisiraient des opportunités pour aller bien au-delà du strict respect de la capacité d'autoépuration.

1735 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1735 Est-ce que ça, aller au-delà, est-ce que ça peut représenter un avantage concurrentiel pour des entreprises?

1740 PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

Dans certains cas, oui. Comme disait monsieur Meunier il y a un instant, il y a moyen, des fois, de négocier ça vis-à-vis le client comme un facteur de qualité.

1745 Ce que l'industrie ne peut pas accepter, monsieur Genest, c'est que cet objectif-là de toujours utiliser, dès qu'elle devient disponible, une nouvelle technologie, quel qu'en soit le coût, parce qu'on n'a pas encore atteint l'absolu puis on n'a pas mis le bouchon sur le tuyau d'effluents de l'usine, ça, on n'est pas capable de vivre avec. Ça, c'est trop.

1750 Mais de continuer à s'améliorer continuellement, je pense que ça, c'est ce qui est en train de se produire déjà, et si vous regardez d'ailleurs les courbes de quantité d'eaux utilisées dans nos usines, ces courbes-là sont à la baisse régulièrement et vont continuer de baisser encore.

1755 Il y a certaines usines qui sont capables de se rendre présentement aussi bas que quinze mètres cubes ($15m^3$). Dans certains types de production, on pense un jour être capable, à toutes fins pratiques, de mettre un bouchon.

1755 Donc on a atteint, à ce moment-là, la réponse absolue que vous mentionnez.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1760 Est-ce que c'est la raison pour laquelle vous recommandez d'enjoindre le ministère de l'Environnement de développer des outils d'analyse sur tous les rejets, ponctuels et diffus, à l'échelle d'un bassin?

1765 Parce qu'actuellement, il y a, par la Direction des écosystèmes aquatiques, quatre cent cinquante (450) postes de mesures sur les plans d'eau, et l'orientation, c'est de mesurer par bassin.

1770 Est-ce que vous souhaitez plus de mesures que ça pour faire des bilans de chacun des rejets, ou qu'est-ce que vous avez à l'esprit au juste par cette recommandation-là?

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

1775 Monsieur Genest, dans le fin fond, c'est toujours l'histoire de la quête d'informations par rapport aux objectifs qu'on vise.

1780 Je connais très bien le réseau des stations provinciales, j'ai déjà travaillé dessus, et ces stations-là ont été établies dans les années soixante-dix afin d'avoir une idée de la qualité de l'eau dans les rivières du Québec.

1785 La plupart de ces stations-là sont opérées par des observateurs. Alors tu leur donnes pas un kit extrêmement compliqué à manipuler, tu leur donnes des bouteilles, un protocole très simple, tu leur fais envoyer ça par Purolator ou un autre une fois par mois, et tu analyses cette eau-là dans un laboratoire, bon.

1790 Ça, ça permet d'avoir comme un système d'alarme que j'appelle, qui permet de nous donner une idée de qu'est-ce qui se passe par rapport à la proximité immédiate de la station.

1795 Ces stations-là, à l'origine, n'avaient même pas été pensées dans une perspective de bassin versant. Mais on peut utiliser déjà avec l'ensemble des données qui sont quand même cueillies depuis une trentaine d'années au Québec toute cette information-là pour dresser un bilan, un premier bilan par bassin.

1800 L'ennui, c'est que quand vous arrivez dans des polluants un peu exotiques ou en quantité très infime, ce réseau-là est pas à la hauteur. Et je crois que le ministère de l'Environnement du Québec s'est adapté à la nouvelle réalité, entre autres quand est venu le temps de vérifier l'efficacité du Programme d'assainissement des eaux, ils ont développé un échantillonnage sur une base plus récurrente, plus intensive par bassin, pour justement vérifier si les stations d'épuration municipales faisaient le travail.

1805 Alors essentiellement, on a beaucoup d'informations au ministère de l'Environnement, et je crois que dans un premier temps, on pourrait déjà simplement travailler à l'intégrer de façon plus efficace.

1805 J'ai pas la prétention de croire que ça va répondre à l'information qui est recherchée sur tous les bassins, la couverture est très inégale, il y a beaucoup de rivières quand même au Québec, mais déjà pour les principales rivières, c'est un très bon point de départ.

1810 Et je sais qu'il y a eu ces dernières années beaucoup de rapports qui ont été produits sur une échelle de bassin versant, comme des bilans qui ont été faits par le ministère. Alors on peut commencer avec ça.

1815 Et ce qu'il faudrait faire éventuellement, c'est relier cet état de la qualité du milieu aux apports. Alors on a une idée actuellement de qu'est-ce qui circule dans l'eau, et on n'a pas d'idée par contre très précise de qu'est-ce qui rentre dans l'eau, qui contribue quoi et en quelle quantité.

1820 Alors il s'agit d'une certaine façon d'adapter les outils aux objectifs du travail à faire et de les intégrer. Alors actuellement, on a un programme qui vise plutôt à vérifier ces stations d'épuration municipales qu'on travaille, au fédéral on a une obligation, de notre côté, de vérifier si chaque usine, ce qui est rejeté par chaque usine a un impact résiduel sur l'environnement, donc il s'agit d'attacher ça ensemble dans une même perspective, et on va pouvoir, à ce moment-là, générer les bilans.

1825 Alors on parle pas ici de mettre en place quatre cent cinquante (450) stations de plus demain matin, pas nécessairement. On parle pas de mettre des millions de plus dans l'analyse ou les laboratoires, mais plutôt de repenser la chose d'une façon différente.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1830 Merci.

1835 Vous proposez pour la concertation la référence aux institutions existantes, CRE-CRCD, et qui ne sont pas des organismes qui ont une compétence ciblée sur l'eau, des organismes généraux, et par exemple, quand il a été question de classification des rivières, plusieurs ont protesté à l'égard du mandat que le gouvernement voulait donner aux CRCD, en disant qu'il y aurait un conflit d'intérêts, parce que le CRCD a d'abord une mission de promotion économique.

1840 Et aussi, vous proposez que les MRC se concertent pour développer un schéma unique concernant l'eau. C'est un peu le contraire de ce qu'on entend habituellement devant la Commission.

On nous propose un organisme de bassin dédié à l'eau et une approche de schéma de l'eau auquel seraient assujettis les schémas d'aménagement des MRC.

1845 Alors expliquez-nous donc la logique ou les motifs de votre proposition.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1850 L'efficacité ne découle pas de la multiplication des structures. Dans notre esprit en tout cas, c'est pas en rajoutant des administrations qu'on va nécessairement simplifier les procédures.

1855 On a déjà sur le terrain des gens qui sont habitués à se parler, à se concerter. On a déjà des unités administratives, et notre point de vue est simple, pourquoi ne pas utiliser ce qu'on a plutôt que de créer quelque chose qui va se retrouver encore en conflit de juridiction dans bien des cas!

1860 Parce que, dans l'exemple que vous venez de donner, si un conseil de bassin qui est capable d'imposer aux MRC son schéma de gestion de l'eau, on va avoir des conflits de juridiction. Si les MRC sont tenues de s'entendre ensemble sur la façon dont elles vont gérer un bassin qui leur est commun, pour nous il nous apparaît que c'est plus porteur de solutions concrètes.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1865 Mais ce que certains nous disent, c'est que l'efficacité évidemment n'est pas dans la multiplicité des institutions, mais elle réside dans la compétence, la connaissance, la capacité d'accumuler de l'expertise et ça, ça exige une mission unique relative à l'eau et au milieu aquatique.

1870 Et certains nous disent qu'il y a un vide à combler dans les institutions, et ils s'appuient sur de nombreuses expériences étrangères qui, depuis trente (30) ans, utilisent cette approche-là par bassin et qui réunit également des institutions administratives existantes, élues, administrateurs, partenaires privés, etc.

1875 Alors vous avez votre point de vue, oui, c'est tout à fait...

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1880 Ce n'est pas sans fondement, monsieur Genest, mais je peux vous donner l'exemple qui fait le contrepoids à ça. Quand les MRC se sont vu confier à l'intérieur de leurs responsabilités en forêt publique un rôle au niveau de la gestion forestière, elles ont embauché des ingénieurs forestiers pour se donner la compétence, pour être capables d'intervenir auprès du gouvernement dans ce dossier-là.

1885 Alors elles pourraient très bien aussi embaucher des spécialistes de l'eau pour être capables de faire leur travail.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1890

1895 Monsieur Duchesne, un élément qui n'est pas abordé dans votre mémoire mais qui a été souvent soulevé devant nous, et pas dans une seule région, là, c'est la gestion des barrages que les plus grandes parmi vos membres font, dont elles sont responsables. Et les gens se plaignent du marnage et des conséquences tant sur leur plan d'eau et les écosystèmes que sur même la qualité de leur eau.

Qu'est-ce que vous avez là-dessus à dire?

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1900 Le nombre de barrages qui sont gérés par l'industrie est en décroissance. Ceux qui restent servent, à ma connaissance, essentiellement, soit à l'alimentation des usines en eau où, à ce moment-là, la demande est relativement constante, soit à l'alimentation d'usines de génération hydraulique d'électricité, où là, il peut y avoir beaucoup plus de variations.

1905 Mais cette variation-là ne vient pas directement des besoins de l'usine qui eux aussi sont relativement constants, mais de la jonction qui se fait avec le réseau d'Hydro-Québec qui, lui, subit des fluctuations beaucoup plus importantes.

1910 À ma connaissance, et là, vous sortez du travail qu'on a fait définitivement, vous l'avez constaté, j'essaie de me souvenir de ce que je connais du dossier...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1915 Mais puisque vous êtes là, pour nous donner une version autre que celle que nous avons entendue, alors je veux vous entendre.

PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:

1920 Oui, c'est juste que je reviendrai probablement avec plus d'informations quand je l'aurai fouillé.

1925 Mais à ma connaissance, dans la plupart des cas, il y a des efforts de consultation puis de concertation qui s'organisent ou qui sont déjà organisés avec les gens qui sont influencés par - je veux pas dire que ça satisfait tout le monde, mais j'ai eu connaissance d'au moins un cas où il y a eu de la concertation. Et je crois que ça doit se répandre.

1930 Maintenant, le nombre de barrages, je sais même plus où il est rendu. Il y en avait énormément dans le temps sur toutes sortes de cours d'eau, au moment où on flottait le bois pour le rendre aux usines, mais comme vous savez, ça, c'est tombé en désuétude avec l'utilisation prioritaire pour le sciage du bois qui est récolté, alors on fait pas flotter de copeaux vers l'usine de pâtes et on a arrêté la drave au Québec à toutes fins pratiques.

1935 Mais je peux jeter un coup d'œil, puis si je trouve quelque chose d'intéressant, je vous reviendrai là-dessus.

PAR M. LOUIS DÉSILETS:

1940 Mais juste peut-être rajouter un point, madame Gallichan!

1940 C'est que la gestion des barrages par les usines de pâtes et papiers, lorsqu'elle sert à la génération d'électricité, elle se fait dans le cadre de contrats avec Hydro-Québec. Et là, il faut suffire à la demande en électricité provinciale.

1945 Alors d'une certaine façon, c'est vrai que c'est la papetière qui exploite le barrage, mais celui qui décide souvent un peu du niveau d'eau, de façon indirecte, c'est Hydro-Québec qui a des besoins d'électricité auxquels il doit répondre pour la population.

1950 Alors essentiellement, la documentation de l'AIFQ va être pour identifier le nombre de barrages qui sont encore gérés par des papetières, et peut-être leur importance relative dans le réseau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Alors écoutez, il est midi, on va cesser.

On aurait eu des questions à vous poser évidemment sur le drainage forestier, sur les chemins forestiers, sur l'application du RNI en forêt publique, en forêt privée...

1960 **PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:**

Monsieur le Président, il y a des choses qui changent. Le dossier forestier relève maintenant de l'Association des manufacturiers de bois de sciage, je crois qu'ils ont déposé aussi un mémoire qui va être plus spécifique sur ces points-là.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 O.K. Ainsi qu'évidemment sur la place du public dans la conception que vous avez des bassins versants. Ce que vous dites à la fin, à un moment donné, seuls les générateurs de rejets auraient à décider et là, on comprend ça, parce que c'est le représentant, mais quelle est l'articulation que vous donnez au débat public dans le cadre de la gestion par bassin?

1975 **PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:**

Vous voulez un commentaire rapide là-dessus?

	PAR LE PRÉSIDENT:
1980	À la page 18-19, oui. Aussi bien, quant à vous avoir là, c'est aussi bien!
	PAR M. ANDRÉ DUCHESNE:
1985	La réflexion qu'on a faite, c'est que s'il y a des investissements à faire ou à partager, ce sont ceux qui vont devoir faire ces investissements qui doivent prendre la décision éventuellement.
1990	Mais ça ne veut pas dire que les besoins ne sont exprimés que par ceux-là ou ceux-ci.
1995	Le public en général, je pense, qui utilise le bassin versant, c'est un bien collectif, c'est certainement nécessaire que tous les utilisateurs aient leur voix pour déterminer si la qualité, à un moment donné ou à un lieu donné, est suffisante pour les usages qui sont requis.
	Et ça, je pense qu'il y a déjà des processus qui ont été développés pour définir le niveau des usages, et ça fait partie du schéma de gestion d'un bassin, et ça va devoir - c'est évolutif.
	Alors la participation du public se fait, je pense, de façon nécessaire à ce niveau-là.
2000	PAR LE PRÉSIDENT:
	Et dans votre tête, elle est représentée par les CRE ou les CRCD.
2005	Ça marche, O.K.
	Alors, monsieur Duchesne, monsieur Meunier, monsieur Désilets, merci beaucoup, et on se reverra peut-être au dépôt de notre rapport, qui sait! Merci bien.
2010	<hr/> MOT DE LA FIN
	PAR LE PRÉSIDENT:
2015	Alors la procédure prévoit un droit de rectification, est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été non conformes aux faits? Non, ça va.
	Alors merci beaucoup. Ceci met fin à notre cession de travail ici à Québec.
2020	Nous serons la semaine prochaine dans Lanaudière et Laurentides et ensuite nous terminerons la tournée dans la région de Laval et de Montréal.

Notre rapport devrait être remis officiellement le 15 mars de l'an 2000. Merci beaucoup.

2025

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2030

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

2035